

**DEPARTEMENT DE LA DROME**  
**COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt et un, le 07 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, LE MEUR Hélène, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, COINTE Catherine.

Date de convocation : 31 mai 2021.

Date d'affichage : 31 mai 2021

Absents représentés : BOUNIOL Amandine, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian

Absents : PERCHE Stéphane, PERROT Paul

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.  
L'ordre du jour est abordé.

**1. Subventions communales,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer aux associations désignées, ci-dessous, les subventions indiquées pour l'année 2021 :

• Sou des écoles :	980 €
• Bar d'Où Lien :	250 €
• FNACA :	200 €
• Club Saint-Baudile :	200 €
• ACCA :	200 €
• Amicales des Sapeur Pompiers :	85 €
• ADMR :	50 €
• Paralysés de France :	35 €
• La Prévention Routière :	30 €

Total	2 030 €
-------	---------

**2. Redevance d'occupation des sols par orange (RODP),**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.

L'article R20-52 du décret n°97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1<sup>er</sup> janvier. Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir en 2021 sont :

Patrimoine	Patrimoine total déclaré	Prix unitaire	Montant redevance brut
Artère aérienne	9,490 Km	40 €	379.60
Artère souterraine conduite	1,500 Km	30 €	45.00
Emprise au sol (m <sup>2</sup> )	0,50	20 €	10.00
	Montant redevance brut		434.60 €

Coeff d'actualisation	1,37633
<b>Montant Total :</b>	<b>598.15 €</b>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE, à percevoir en 2021 à 598.15 €,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **3. Complément topographique route des Chênes**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de faire réaliser un complément topographique concernant la construction de la route des Chênes.

Des devis ont été demandés.

Le devis du Bureau Actif est présenté au conseil municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis du bureau Actif d'un montant de 666.00 € TTC soit 555.00 € HT pour la réalisation d'un complément topographique concernant la construction de la route des Chênes,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **4. Travaux d'isolation des combles bâtiments communaux,**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur le besoin d'isoler les combles des bâtiments communaux afin de réduire les dépenses énergétiques. Les bâtiments communaux concernés sont la mairie, la salle des fêtes, et l'école.

Des devis ont été demandés.

La Sté BPH nous a transmis 4 devis d'un montant total de 5394.00 € HT soit TTC 5690.67 €.

Pour ces travaux, nous pouvons bénéficier de la prime CEE offerte par Butagaz, d'un montant total de 3 604.57 €.

Le reste à charge pour la commune serait de 1 789.43 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les devis de la Sté BPH d'un montant de 5690.67 € TTC soit 5394.00 € HT pour l'isolation des combles des bâtiments communaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux notamment au Département.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander la prime CEE offerte par Butagaz d'un montant total de 3 604.57 € pour la réalisation des travaux.

## **5. Changement des éclairages des bâtiments communaux (éclairage LED),**

Afin de réduire les dépenses énergétiques, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de changer les éclairages des bâtiments communaux par des éclairages LED. Les bâtiments communaux concernés sont la mairie, la salle des fêtes, l'école et la salle des associations.

Des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose le devis de la Sté GRIVELEC d'un montant total de 10 241 € net de taxe.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 voix contre :

- **ACCEPTE** le devis de la Sté GRIVELEC d'un montant total de 10 241 € net de taxe concernant les éclairages LED des bâtiments communaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux notamment au Département et au SDED.

Un conseiller souhaiterait un devis par une société spécialisée dans les techniques de « relamping »

## **6. Questions / informations diverses :**

- Permanences électorales : 2 créneaux horaires sont encore disponibles pour le scrutin du 27 juin,
- Travaux suite sinistre grêle : les travaux se poursuivent : fin prévue fin juin / début juillet. Le désamiantage systématique est en cours.
- Récapitulatif dossiers urbanisme : 2 PC déposés quartier Bois de la Feuille en cours d'instruction.
- Information lotissement les Châtaigniers : les travaux vont commencer mi-juin VALENCE ROMANS HABITAT devrait prendre à sa charge la partie alimentation électrique sur le domaine public qui incombait à la commune (environ 5000 €). Une demande de taxe spéciale d'aménagement est débattue. Mais pas forcément très rémunératrice, et surtout hors délais, car elle doit se faire au moment du permis d'aménager.  
Le reste à charge pour la commune est important alors qu'il aurait pu être réglé par le lotisseur. Il faudra être plus vigilant lors des futures créations de lotissements et prévoir une délibération à ce moment, notamment par le biais d'un PUP (Plan d'Urbanisme Programmé) qui nécessite une révision du PLU à brève échéance.
- Compte rendu commission réseaux et CCAS :  
Commission réseaux :  
Le fauchage des bords de routes a été exécuté : 45 h de travail, par l'entreprise Martin, de manière correcte (contre plus de 60 h. les années précédentes).  
Le curage des fossés est envisagé. Une prospection a été faite, notamment route de la plaine, et route de Bel air. 3 jours de travail sont envisagés (gain important par rapport aux forfaits des années précédentes).

Les emplois seront faits sur le mois de juin dans les zones critiques (pour 8000 € environ) par l'entreprise Bajat.

La question de transformation en route départementale de la route de la Vallée est envisagée. Mais ce classement nécessiterait un rattrapage de la route aux frais de la commune. La problématique de la vitesse excessive des voitures sur cette route reste entière.

Il faudrait rendre carrossable la route des Châtaigniers côté station d'épuration.

Route de Pize : un administré a fait la demande d'une limitation de vitesse à 50 km / h.

L'enfouissement de la ligne électrique route du Lat est en cours de finalisation. Il y a encore un blocage au niveau de la station d'épuration.

L'enfouissement de la ligne électrique au niveau du quartier des Mignots / Chatelas est retardée. Elle pourrait commencer vers la fin de l'année.

Pour la fibre : Orange et Free sont en lice pour l'appel d'offres.

L'installation aérienne pour relier toutes les habitations est programmée. Des poteaux supplémentaires vont être plantés à côté des poteaux Enedis par manque de coordination. On a demandé de refaire l'étude afin d'éviter la multiplication inutile de poteaux.

#### Commission CCAS :

Un accueil des nouveaux arrivants sur la commune depuis avril 2019 (date de la dernière rencontre) est prévu le 10 septembre 2021 en salle des fêtes. Il sera suivi d'un pot de l'amitié.

D'ici là un article dans le bulletin municipal du mois de juin invitera les nouveaux habitants à se faire connaître en mairie.

#### Mutuelle pour tous :

Ce dossier avait été abordé lors d'un précédent conseil. Deux organismes ont été rencontrés depuis : Actiom et Solimut. Le CCAS s'est positionné favorablement pour Solimut.

Une convention commune / mutuelle doit être signée. Le conseil municipal délibérera en juillet.

#### Convention CCAS/EDF :

Depuis quelques années EDF propose aux communes un accompagnement des administrés qui pourraient être en situation de précarité énergétique. Pour bénéficier de cet accompagnement de proximité et d'un correspondant solidarité EDF une convention doit être signée entre la commune et EDF.

Le conseil municipal sera sollicité et délibérera en juillet.

Vaccination Covid : le fichier en mairie des plus de 60 ans est actualisé.

- Réunion avec valence romans agglo : L'idée d'économie circulaire (recyclage systématique) doit être privilégiée. Des actions vont être mises en place à cet effet, notamment au niveau de l'énergie et de la production alimentaire.

Un axe de déplacement travail / maison qui privilégie le vélo va être mis en place.

- Une association présidée par une habitante de St Bardoux demande le prêt de la salle des fêtes pour organiser des stages de danse pendant les vacances scolaires. Etienne Larat souhaite encourager cette initiative, en attendant que l'association soit domiciliée sur Saint Bardoux

- 13 juin invitation du FCBG pour la présentation des projets pour la saison prochaine. Hélène Le Meur et Catherine Cointe seront présentes.
- Un conseiller a demandé les conditions d'obtention d'un logement concernant le nouveau bâtiment de VRH en construction. Etienne Larat rappelle tous les critères d'attribution, assez contraignants et informe d'une commission d'attribution se tiendra en juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00mn.

Le Maire  
Etienne LARAT